



attac

# Le Courriel d'information

n°373 – Mardi 22 octobre 2002

## LA TAXE ET MOI

### Dans ce numéro

#### **1. La taxe Tobin, le mouvement et la crise d'identité de la gauche** (Par Emiliano Brancaccio)

En septembre 2001, j'ai été chargé par Attac Italie d'élaborer le texte de la loi d'initiative populaire pour l'instauration de la taxe Tobin en Europe. La fréquentation d'Attac et de toutes les réalités qui ont adhéré à la campagne sur la taxe Tobin et l'analyse de la façon dont le peuple de Porto Alegre a assimilé la taxe m'ont permis, au cours de ces mois, de dépasser les distorsions typiques d'une lecture « de l'extérieur » et de mieux comprendre les potentialités et les limites actuelles du mouvement.

#### **2. La Taxe Tobin au Forum social européen** (Par Bruno Jetin)

Atelier et séminaire. L'atelier est distinct mais complémentaire du séminaire concernant "les taxes globales et la taxe Tobin", qui se tiendra le jeudi 7 novembre et vise à concrétiser le projet d'une taxe Tobin en Europe. Son nom officiel dans le programme du séminaire sera, en anglais, "An international treaty on Tobin Tax: the Florence negotiation".

#### **3. Autour d'un article paru dans le Grain de sable n°332. « La Douleur des pauvres mérite-t-elle une taxe Tobin ? »** (Par Jean-Paul Piriou)

Dans le 332e grain de sable, sous l'intitulé "La douleur des pauvres vaut-elle une taxe Tobin ? Remarques critiques sur le livre d'Yves Jégourel, La taxe Tobin", Monsieur Jean-Marie Harribey consacre 22 000 signes à cet ouvrage publié dans la collection "Repères" des Éditions La Découverte. Directeur de cette collection depuis 15 ans, et responsable à ce titre de quelque 300 ouvrages, je prends la plume. (Cet article est suivi d'une réponse de Jean Marie Harribey)

#### **4. La solidarité intersyndicale stimule la grève les employés de bureau de l'Université de Californie** (Par Michael-David Sasson et Margy Wilkinson)

Menée du 26 au 28 août sur le site de l'UC à Berkeley et dans le bureau du Président, cette grève contre des pratiques de travail déloyales a fait l'objet d'une solidarité intersyndicale sans précédent, particulièrement exceptionnelle grâce au nombre important de syndicats représentant les salariés des différents campus.

#### **5. Vous avez rendez-vous avec ATTAC**

#### **La taxe Tobin, le mouvement et la crise d'identité de la gauche**

Par Emiliano Brancaccio. Membre du Conseil scientifique d'ATTAC Italia. Rédacteur de la loi d'initiative populaire pour la taxe Tobin  
Traduction. [coorditrad@attac.org](mailto:coorditrad@attac.org) traducteurs bénévoles (\*)

Les pays avancés doivent être libre-échangistes ; ceux qui sont moins développés le peuvent, s'ils le souhaitent.

C'est avec cette formule que je me permets, en général, d'intervenir sur les questions de politique commerciale. La raison en est qu'elle exprime une réalité possible, mais inverse à celle d'aujourd'hui ; par ailleurs, elle définit sans demi-mesures les

responsabilités des pays riches ; et enfin, elle a le mérite de réadmettre la politique protectionniste dans la boîte à outils de la gauche, après des années d'ostracisme insensé. Cependant, je ne crois pas que pour l'avenir du mouvement, et plus généralement pour celui de la gauche, les questions de politique commerciale doivent être considérées comme décisives. En fait, si elles le sont un jour, cela signifiera que la situation se sera plus dégradée que prévu. C'est pourquoi, quitte à m'écarter un peu du sujet, je tenterai ici de donner mon point de vue sur le mouvement de Porto Alegre à partir d'une expérience personnelle. En septembre 2001, j'ai été chargé par Attac Italie d'élaborer le texte de la loi d'initiative populaire pour l'instauration de la taxe Tobin en Europe. La fréquentation d'Attac et de toutes les réalités qui ont adhéré à la campagne sur la taxe Tobin et l'analyse de la façon dont le



attac

peuple de Porto Alegre a assimilé la taxe m'ont permis, au cours de ces mois, de dépasser les distorsions typiques d'une lecture « de l'extérieur » et de mieux comprendre les potentialités et les limites actuelles du mouvement.

Pour commencer, il faut en deux lignes resituer le sens originel de la taxe Tobin. Dans l'intention de James Tobin, la proposition de taxation des échanges monétaires devrait remédier à deux graves distorsions du système monétaire international actuel. La première réside dans l'instabilité des marchés causée par les paris sur les changes effectués chaque jour par les spéculateurs, source continue de crises économiques et sociales gravissimes. La seconde à trait à la perte de souveraineté monétaire des différents pays, dans l'impossibilité, même en cas de récession, de baisser leurs taux d'intérêt à cause de la menace constante des fuites de capitaux. Selon Tobin, une taxe sur les transactions monétaires permettrait de remédier à tous les problèmes évoqués. En effet, en décourageant la spéculation, elle conférerait une stabilité supérieure au système monétaire mondial et ferait barrage aux désastres provoqués par les fluctuations des valeurs. En outre, la taxe découragerait les mouvements de capitaux en rendant les échanges coûteux et en permettant aux pays de fixer individuellement des taux d'intérêt plus bas que ceux qui prévalent au niveau international.

Tels devraient être les objectifs fondamentaux de la taxe Tobin. Objectifs extrêmement ambitieux, puisque visant à influencer sur le niveau et sur la dynamique des taux de change et des taux d'intérêt, c'est-à-dire sur le « prix de l'argent » au niveau mondial. En fait, de nombreux auteurs ont douté de la pleine capacité de la taxe à atteindre des objectifs d'une telle portée. Il s'agit en général de critiques fondées, auxquelles j'ai personnellement répondu que le mérite de la campagne sur la taxe Tobin consiste surtout à avoir amorcé un débat sur la réforme de l'ordre monétaire international dans la sphère politique, et à avoir également ouvert la voie à des propositions plus radicales. L'important, de toute façon, est d'avoir clarifié que Tobin comme ses critiques ont toujours considéré le produit possible de la taxe comme un bénéfice tout à fait secondaire, l'heureux effet collatéral d'un médicament aux thérapeutiques bien plus vastes. Une vision très claire, et qui pourtant semble s'être dissipée à peine la taxe Tobin est-elle passée des citations jaunies de l'Economic Journal aux voyantes banderoles du mouvement. « Prendre aux spéculateurs pour donner aux pauvres » : voilà le message de fond par lequel le

peuple de Porto Alegre a rebaptisé la taxe, parfois en assumant à l'égard du débat d'origine des sentiments oscillant entre l'indifférence et la défiance.

Il serait assez naïf de critiquer le mouvement pour avoir proposé une lecture de la taxe Tobin éloignée de celle de son créateur. Le problème est en fait de comprendre pourquoi donc, compte tenu des trois objectifs de la taxe mentionnés plus haut, l'attention du mouvement s'est concentrée sur le plus modéré, c'est-à-dire sur le transfert de ressources des spéculateurs aux plus pauvres. Pour comprendre le caractère modéré de cet objectif – par rapport à celui du rétablissement du contrôle des taux d'intérêt par exemple – il faut se rappeler une importante distinction entre les politiques distributives mises en œuvre au cours du processus de formation du revenu et les politiques confinées à son terme. Prendre aux spéculateurs pour donner aux pauvres représente une intervention « redistributive » au sens technique, puisqu'elle pourvoit à la réallocation d'un revenu déjà produit : dans un premier temps, les opérateurs financiers considérés dans leur ensemble réalisent leurs revenus ; et c'est dans un deuxième temps seulement que l'autorité fiscale (que ce soit l'État, l'ONU ou celui qui agirait pour leur compte) interviendrait pour prélever un pourcentage de ces revenus et le répartir.

Le fait que le mouvement ait jusqu'ici manifesté un intérêt prédominant pour les seules interventions pratiquées en aval du processus de formation du revenu constitue à mon avis l'énième reflet de la crise d'identité, vieille de vingt ans, de la gauche et de sa politique. Comme il a souvent été souligné, cette limitation aux « transferts en aval » implique un renoncement douloureux, consistant à ne pas pouvoir aspirer au contrôle des mécanismes de distribution du revenu au cours de sa formation, et pas seulement après elle. Prétendre édifier un modèle satisfaisant de justice sociale en se fiant aux seules mesures de compensation ex-post offertes par le fisc et les administrations voisines est absolument vain. Le mouvement et la gauche devront assurément les inclure dans leur attirail, mais si on les considère comme exhaustives, elles finiront par s'évaporer et se disperser dans les fumées du libéralisme et de la charité chrétienne.

L'intervention politique en phase de génération des revenus apparaît donc comme la voie (escarpée mais incontournable) vers une reprise de sens et d'identité de la gauche et la pleine maturation du mouvement de Porto Alegre. A cette fin, il faudra lutter contre le lieu commun selon lequel les interférences politiques pendant



attac

les processus de formation du revenu régis par le marché seraient injustifiées et délétères, et devraient de ce fait être confinées à l'aval de ces processus. Cette bataille, si l'on y réfléchit bien, sera surtout livrée dans les rangs de la gauche, de toute la gauche : on ne peut nier en effet qu'une certaine méfiance générique à l'égard de l'interventionnisme politique, soutenue depuis plus de vingt ans par l'idéologie dominante, ait aussi fait son chemin au sein du mouvement (en particulier parmi les jeunes) en dépit de son caractère exagérément anti-libre-échangiste. Je hasarde ainsi l'hypothèse, que la tendance diffuse à n'assimiler que les objectifs redistributifs de la taxe Tobin et à négliger les possibilités de réduction des taux d'intérêt qu'elle offrirait aux autorités monétaires tient à une introjection inconsciente de l'idéologie dominante, qui se manifeste notamment dans l'exaltation de la structure « en réseau » du mouvement et dans une certaine résistance à l'égard des formes coordonnées d'action politique.

Mais au-delà de la bataille culturelle « interne » qu'il faudra engager, c'est sur le plan politique que nous rencontrerons les obstacles les plus importants. Aujourd'hui malheureusement, les moyens d'exercer des « interférences au cours de la formation du revenu » font figure de chimères quasiment hors de portée : des négociations salariales plus offensives, une révision des droits de propriété et de gestion des activités productives, un système éducatif égalitaire, le contrôle des prix, la réglementation des taux et du crédit, la planification économique, la production publique et, au niveau international, l'obligation pour les pays en excédent d'acheter à ceux qui sont en déficit, un prêteur en dernier ressort à « vocation rawlsienne », le contrôle des mouvements de capitaux et ainsi de suite. Toutes ces mesures, qui partagent la capacité d'influer directement sur les mécanismes de génération et de première allocation des revenus, sortiront de l'oubli en présence de conditions économiques et institutionnelles encore lointaines. Pour l'heure, l'important est qu'elles soient considérées comme des composantes essentielles de l'identité de la gauche que nous voulons et, parmi les objectifs fondamentaux de celle-ci, la direction politique des processus de production et de distribution devra être prioritaire et motrice par rapport aux interventions compensatrices opérées ex-post.

Un tout premier pas, en ce sens, serait de reporter l'attention sur les principaux objectifs de la taxe Tobin. Le mouvement commencerait ainsi à se confronter au défi du contrôle des taux d'intérêt, peut-être pour exhumer l'ancienne et fascinante perspective d'une société sans rentiers.

En outre, une forte attention portée à l'objectif de réduction de l'instabilité monétaire et financière permettrait de pointer du doigt la fissure plus voyante du capitalisme contemporain, celle qui se manifeste dans les dynamiques spéculatives des prix et dans le développement capricieux et ignoble des investissements qui s'ensuit. Du reste, recommencer à soutenir que ce capitalisme est non seulement injuste mais surtout irrationnel, c'est précisément le changement de vitesse que nous attendons, la vérification fondamentale des véritables intentions du mouvement. Ce changement serait en somme le meilleur moyen de franchir le seuil du futur et d'offrir une perspective crédible au peuple de Porto Alegre : la perspective de projeter sérieusement l'autre monde que nous n'avons jusqu'ici qu'évoqué.

Contact pour cet article [italia@attac.org](mailto:italia@attac.org)

## La taxe Tobin au Forum social européen

Par Bruno Jetin

ATTAC France, ATTAC Italie, ATTAC Finlande, et le NIGD de Finlande organisent un atelier engageant la discussion sur un projet de traité européen introduisant une "taxe sur les transactions de change", dite "taxe Tobin" dans l'Union Européenne. Il comptera sur la participation de représentants syndicaux et d'organisations diverses ainsi que de parlementaires européens et nationaux. Cet atelier utilisera comme base de discussion le projet de traité rédigé par Heikki Patomäki, professeur d'économie et de politique internationale à Nottingham Trent University, et Lieven A. Denys, professeur de droit fiscal européen et international à l'Université Libre de Bruxelles. Le projet est intitulé "Traité portant sur une taxe sur les transactions sur les devises globales". Il est disponible en anglais sur le site internet: <http://www.nigd.u-net.com> Vous pouvez aussi contacter Heikki Patomäki à l'adresse: [heikki@nigd.u-net.com](mailto:heikki@nigd.u-net.com)

L'atelier est distinct mais complémentaire du séminaire concernant "les taxes globales et la taxe Tobin", qui se tiendra le jeudi 7 novembre et vise à concrétiser le projet d'une taxe Tobin en Europe. Son nom officiel dans le programme du séminaire sera, en anglais, "An international treaty on Tobin Tax: the Florence negotiation". Il se tiendra probablement le jeudi 7 novembre et le vendredi 8 novembre de 17H30 à 19H30, après les séminaires de l'après-midi. Les dates, horaires, et lieux ne sont pas encore définitifs ou connus, et une lecture très attentive du programme du forum s'impose à l'arrivée à Florence pour vérifier cette information.



attac

Cet atelier n'a, bien évidemment pas, pour objectif d'aboutir à un projet de traité définitif à la fin du forum de Florence, mais d'engager un processus de discussion. Il est ouvert à celles et ceux qui ont un point de vue et une expertise à faire valoir dans cette perspective. Un site internet de discussion sera créé par la suite afin de permettre au processus de se poursuivre dans les mois à venir. Mais l'objectif est bien de parvenir, dans un futur plus ou moins proche, à un projet de traité commun, de façon à faire converger les initiatives en faveur de la "taxe Tobin" et prouver que l'Union Européenne peut, politiquement et techniquement, être la première région du monde à adopter cette taxe, et créer une dynamique d'élargissement à d'autres pays du monde.

Bruno Jotin.

Contact pour cet article [taxetobin@attac.org](mailto:taxetobin@attac.org)

A – Séminaires « Des Taxes mondiales pour construire une autre mondialisation »

Des taxes globales pourraient être un des instruments utiles pour réduire l'emprise du néo-libéralisme sur la planète et construire une autre mondialisation. Elles permettraient aussi de financer une nouvelle solidarité entre les pays, pour financer des programmes internationaux contre les maux publics (guerre, instabilité économique, effet de serre, pollution, pandémies) et contribuer au financement du développement durable dans les pays du Sud. Le séminaire aura pour objectif de préciser ces thèmes en analysant les différentes taxes globales évoquées à Monterrey et à Johannesburg: la taxe sur les transactions de change (taxe Tobin), la taxe sur le profit des firmes multinationales, sur les mouvements de capitaux, sur le dioxyde de carbone, sur les transports aériens, sur Internet, sur le copyright etc... L'objectif n'est pas d'augmenter indéfiniment la liste des taxes, mais de justifier l'existence et l'utilité d'instruments de contrôle de la mondialisation néo-libérale.

B- Ateliers autour du Projet de Traité sur la Taxation des Transactions de Change, au Forum Social Européen

L'hégémonie des marchés financiers mondiaux est au cœur de la crise mondiale. La Taxation des Transactions de Change (TTC) est la plus importante proposition de réforme unique pour les réguler.

Cependant, le potentiel émancipateur de la TTC (la « taxe Tobin ») dépend de sa mise en œuvre. La taxe a trois objectifs principaux :

1. Réduire les spéculations sur les marchés de change et, par conséquent, les mouvements de capitaux à court terme. Ainsi, la taxe aura pour effet de stabiliser les marchés financiers et d'accroître l'autonomie des politiques économiques nationales.

2. Créer des fonds internationaux pour mettre en place des dispositifs préventifs et compensatoires. Plus généralement, ces fonds pourront financer la production de « biens publics mondiaux », ainsi que des programmes écologiques et sociaux dans les pays en voie de développement.

3. Exercer un contrôle démocratique sur les marchés financiers mondiaux et sur les forces néo-libérales qu'ils ont contribué à libérer et à consolider.

Le projet de traité prend en compte tous les objectifs principaux de la taxe. L'idée de ce projet a surgi spontanément au cours d'un débat sur les aspects politiques de la TTC à Vancouver, au Canada, en octobre 2001, au cours d'une conférence intitulée « Taxation des Transactions de Change, de la faisabilité à la mise en application »

Heikki Patomäki a préparé les grandes lignes de ce projet de traité, en s'appuyant sur la proposition en deux phases qu'il avait développée dans : *Democratizing Globalisation. The Leverage of the Tobin Tax* (Zed, 2001) (littéralement : Démocratiser la mondialisation. L'influence de la taxe Tobin.) Lieven A. Denys a non seulement donné un cadre juridique systématique à cette ébauche, mais il a également modifié un grand nombre de ses idées fondamentales et y a ajouté un certain nombre de suggestions personnelles. Le résultat est un document indicatif qui servira de base à des discussions concrètes et précises. On peut le consulter à :

<http://www.attac.kaapeli.fi/lib/own/tobin/DraftTreaty/>

Dans le projet de traité, qui a été rendu public pour la première fois au Forum Social Mondial de Porto Alegre, au Brésil, début février 2002, la base de l'impôt est définie de manière aussi détaillée que possible. La taxe elle-même a été modifiée pour proposer un système à deux niveaux, basé sur le modèle connu de la variante de Spahn : une taxe faible en temps normal et, pendant les périodes de turbulence du marché des changes, une taxe plus élevée qui confisquera les gains d'une spéculation effrénée. La majeure partie de la recette fiscale des pays de l'OCDE ira automatiquement à un fonds international. L'



attac

Organisation de la Taxation des Transactions de Change (OTTC) administrera la taxe et le fonds international. L'OTTC telle que nous la concevons est beaucoup plus démocratique que n'importe quel système de gouvernance mondiale existant.

Un groupe de pays, en particulier - mais pas exclusivement - les pays européens, peuvent amorcer le système à tout moment.

Le traité proposé entrera en vigueur dès qu'il sera ratifié par trente pays ou lorsque les pays signataires représenteront au moins 20% des marchés de change mondiaux.

Il faudra simplement qu'une partie prenante (stakeholder)- un Etat assisté d'une alliance civile - soit disposée à organiser une conférence internationale pour mettre en place la TTC, et qu'il y ait un nombre suffisant d'Etats intéressés.

En principe, tout est prêt pour que les trente premiers Etats signent et ratifient le traité, instituant ainsi l'OTTC.

Cependant, avant tout, le projet de traité doit être soumis au débat public. Ce n'est qu'après un processus démocratique de discussions et d'amendements que le texte pourra devenir le point de départ d'initiatives concrètes et de négociations officielles.

Les ateliers ont pour propos d'engager le processus d'amendement de ce traité.

Etant donné qu'il s'agira du premier Forum Social Européen, il faudrait au moins débattre des points suivants :

1. Faisabilité technique de l'instauration de la TTC au niveau européen.
2. Comment l'Union Européenne peut-elle prendre l'initiative politique d'organiser une conférence internationale pour établir la TTC, en collaboration avec d'autres pays d'Europe et d'ailleurs ?
3. Quel type d'organisation devrait gérer la taxe ? Quelle forme de démocratie ? Quel rôle pour les institutions de l'Union Européenne ?
4. Quelles sortes de programmes devraient être financés aux niveaux internationaux et nationaux ?

Il ne s'agit pas d'une liste fermée. D'autres questions pourront être discutées si elles s'avèrent importantes pour arriver à un accord.

Nous vous invitons donc, vous et votre organisation, aux deux ateliers qui se tiendront au Forum Social Européen de Florence, du 6 au 10 Novembre. Les ateliers sont organisés par ATTAC France, ATTAC Italie, ATTAC Finlande et le NIGD (Network Institute for Global Democratisation.)

Traduit par Karine Lacherene et Nicolas Kitten, coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles

### **Autour d'un article paru dans le Grain de sable n° 332. « La Douleur des pauvres mérite-t-elle une taxe Tobin ? »**

A - La douleur des pauvres mérite-t-elle Monsieur Harribey ?

Par Jean-Paul Piriou. Directeur de la collection "Repères", Éditions La Découverte

Dans le 332e grain de sable, sous l'intitulé "La douleur des pauvres vaut-elle une taxe Tobin ? Remarques critiques sur le livre d'Yves Jégourel, La taxe Tobin", Monsieur Jean-Marie Harribey consacre 22 000 signes à cet ouvrage publié dans la collection "Repères" des Éditions La Découverte. Directeur de cette collection depuis 15 ans, et responsable à ce titre de quelque 300 ouvrages, je prends la plume (en trois fois moins de signes !) parce que je souhaite répondre à cet exercice de désinformation. Monsieur Harribey consacre en effet l'essentiel de ses efforts à déformer l'ouvrage de Jégourel en lui attribuant des thèses (ultralibérales) que ce livre combat. Tous les procédés classiques en la matière sont utilisés, à commencer par la citation de phrases tirées de leur contexte et/ou tronquées.

Il est, par exemple, reproché à Yves Jégourel d'écrire "il ne fait aucun doute que le volume des opérations de change diminuerait significativement si une taxe sur ces opérations devait être instaurée." (p. 113). Monsieur Harribey assortit cette citation du commentaire suivant : "Quel est donc le tabou des libéraux ? Ne pas toucher au volume des transactions de change et au-delà des transactions financières." Citons le texte de Jégourel sans isoler ce morceau de phrase : "Concernant l'ampleur et l'utilisation de la manne financière procurée par la taxe tout d'abord ; le chiffre très souvent avancé de 176 milliards de dollars par an apparaît exagéré. En effet, compte tenu du niveau de taxation envisagé (0,1 %) - particulièrement élevé au regard des coûts de transaction déjà existants -, il ne fait aucun doute que le volume des transactions sur le marché des changes diminuerait significativement si une taxe sur ces opérations devait être instaurée." Autrement dit, ce que prétend





attac

Monsieur Harribey n'a strictement rien à voir avec ce qu'a écrit Jégourel.

En citant d'une façon assez systématique en dehors du contexte, Monsieur Harribey réussit évidemment facilement à imputer à Jégourel des thèses que celui-ci ne partage pas mais qu'il se devait évidemment d'exposer, puisque le principe de la collection « Repères » est de rendre accessible à des lecteurs non spécialistes l'état du savoir et des débats sur une question. Ainsi, Monsieur Harribey reproche-t-il à Jégourel d'épouser la théorie néoclassique du taux d'intérêt page 32 du livre alors qu'il est simplement en train de résumer (dans un paragraphe intitulé « La supériorité supposée du système de change flottant » !) une argumentation qu'il ne partage pas et fait immédiatement suivre du commentaire suivant : « Pour Tobin, cette vision idyllique d'un régime de change flottant permettant de consacrer l'autonomie de la politique monétaire est largement erronée. »

Autre procédé largement utilisé par Monsieur Harribey : écrire n'importe quoi. Exemple : « Si la taxe Tobin n'obtient pas grâce aux yeux de l'auteur [Jégourel], comme d'ailleurs toute mesure de contrôle des mouvements de capitaux, en revanche la responsabilisation du secteur privé et l'adoption de règles prudentielles ont sa préférence. De même, il se prononce plutôt en faveur d'une taxe sur les entrées de capitaux récupérable par les investisseurs (Cross-Border Capital Tax) lorsqu'ils font la preuve que les mouvements de devises ont un objectif productif ou commercial. » Phrase hallucinante ! Monsieur Harribey affirme que Jégourel serait contre toute forme de contrôle, alors qu'il écrit immédiatement après que cet auteur prône précisément une forme de contrôle (à moins que Monsieur Harribey pense qu'une taxe sur les entrées de capitaux n'est pas une forme de contrôle !). Encore un petit exemple et – c'est promis – on arrête (pas d'addiction perverse) : « La globalisation financière est présentée comme résultant de la recherche de la meilleure allocation possible du travail et du capital à l'échelle mondiale (page 19). Quid de la recherche du profit ? » Un tel constat est supposé être accablant pour Jégourel qui maquillerait donc – le vilain – le rôle du profit dans nos économies. Pour comprendre à quel point cette accusation est géniale, informons le lecteur non économiste que « recherche de la meilleure allocation du capital » et « recherche du profit » sont deux expressions strictement équivalentes pour un économiste. Et Monsieur Harribey continue ainsi : « Oubliée ? Certes non : la globalisation financière permet 'des portefeuilles financiers plus performants' (page

20). On ne saurait mieux dire ». Dire quoi au juste ? Monsieur Harribey s'est pris les pieds dans le tapis. Signalons que les éléments qu'il aligne, sans même comprendre ce qu'il écrit, sont eux-mêmes bien évidemment entièrement sortis de leur contexte. Les pages 19 et 20 correspondent en effet à une sous-section intitulée « les bienfaits de la libéralisation financière ». Jégourel conclut cette sous-section en écrivant « Si l'on s'en tenait à cette théorie, la globalisation financière n'aurait donc que des aspects positifs. [...] La réalité semble assez différente ».

À aucun moment Monsieur Harribey ne dépasse le procès d'intention ou cette rhétorique du n'importe quoi. Mais il y a plus. Au fur et à mesure qu'il écrit son texte, il s'autoexcite et termine au bord de l'apoplexie par un mélange des registres et des genres. Qu'on en juge : « La misère prospère : cette antiphrase exprime bien la contradiction d'un monde mortifère où l'accumulation est l'ivresse des possédants tandis que la douleur anesthésie leurs victimes en brisant leur capacité de résistance. La douleur des pauvres vaut-elle une taxe Tobin ? Elle la vaut et bien plus encore. » Que vient donc faire une telle phrase, qui relève – au mieux – d'une morale des bons sentiments, dans un papier qui se veut de « remarques critiques » sur un livre dont l'objectif est de rendre compte de débats scientifiques ? Monsieur Harribey se fiche bien d'un quelconque débat scientifique : il préfère jouer au petit garde rouge ou cracher sur les « ouvrages soit disant à caractère pédagogique des collections prestigieuses » (sic).

Yves Jégourel a soutenu sa thèse de sciences économiques sur la taxe Tobin. La mention très bien avec félicitations lui a été décernée par un jury comprenant des économistes de « sensibilités théoriques » très variées. Pour la collection « Repères », une de ces « collections prestigieuses » honnies (dans laquelle – soit dit en passant – des membres du conseil scientifique d'Attac ont déjà commis quelques-uns de ces fameux « ouvrages soit disant à caractère pédagogique »), Yves Jégourel a accepté de produire l'effort nécessaire – et je sais qu'il a été important – pour rendre accessibles les débats scientifiques sur la taxe. Il n'en résulte pas le livre du siècle, mais un ouvrage honnête et utile, ce qui est déjà beaucoup par les temps qui courent, surtout sur un sujet devenu aussi passionnel. Dans *Alternatives économiques* de juin 2002, Christian Chavagneux, journaliste et spécialiste d'économie politique internationale, écrit : « Si vous ne connaissez pas encore les différentes facettes du débat qui entoure la proposition de mise en œuvre d'une taxe Tobin, voici le livre pour vous mettre à



attac

la page. Rien de bien neuf ni d'original dans l'analyse, mais un livre qui présente une synthèse simple des fondements, des conditions d'applications et des limites de cette taxe. L'auteur n'y croit pas, à l'évidence, car la solution ne lui paraît pas à la hauteur des enjeux de l'instabilité financière internationale contemporaine. Néanmoins, il souligne combien la mobilisation de l'association Attac (qui ne revendique pas 'plus de 100 000 membres' comme il est indiqué page 89, mais environ quatre fois moins) autour de cette proposition a servi d'aiguillon dans la volonté des citoyens d'agir sur la finance mondiale. En cela, elle a déjà eu un résultat positif."

Monsieur Harribey répondra que ce Chavagneux doit être un complice ultra libéral du malfaisant Jégourel. Et il en détient depuis peu la preuve. Car cette recension du "Repères" de Jégourel a été publiée par un magazine qui dans son numéro d'octobre 2002, sous la plume du célèbre libéral masqué Denis Clerc, a osé mettre en pièces, notamment pour amnésie, le maître livre de Monsieur Harribey, La démence sénile du capital, ouvrage décrit dans Alternatives économiques comme nous proposant "un programme à la Lénine, comme si l'histoire des déboires socialistes ne comptait pas." Je crois que Denis Clerc a tout à fait raison d'inviter à ne pas ignorer le passé.

Jean-Paul Piriou.

B- Arrêt sur écrits

Par Jean-Marie Harribey

Le commentaire que j'avais fait au printemps dernier du livre d'Yves Jégourel, La taxe Tobin (Ed. La Découverte), et qui était paru dans le Grain de sable n° 332 a suscité une très vive réaction de la part de Jean-Paul Piriou, directeur de la collection Repères. Ce déchaînement de violence verbale m'a tellement impressionné que j'ai relu le livre et mon commentaire.

1. A la relecture, je reconnais avoir commis deux erreurs. J'ai écrit qu'Y. Jégourel était opposé à toute mesure de contrôle des capitaux, ce qui n'est pas le cas et dire le contraire était injuste. Et j'ai interprété hâtivement une phrase dans laquelle il disait qu'une taxe Tobin diminuerait le volume des transactions (p. 113). A n'en pas douter, il voulait signifier que la diminution des transactions empêcherait d'avoir une base fiscale importante dégageant beaucoup de recettes, et non pas à cet endroit disqualifier le principe de la taxe comme je l'avais cru à la première lecture :

je m'étais trompé de bonne foi. Bien que ces deux erreurs soient inexcusables, je prie tout de même l'auteur et son éditeur de m'en excuser. Comme ces deux erreurs sont indéniables, je comprends que ma critique soit à son tour critiquée.

2. Je crois cependant pouvoir maintenir l'idée générale que j'avais développée, à savoir que les arguments essentiels contre la taxation des transactions de changes étaient empruntés à la théorie libérale néo-classique. Si ma thèse est exacte, la position d'Y. Jégourel n'en est pas pour autant infamante. Néo-classique n'est pas une injure. Si ma thèse est fautive, elle non plus n'est pas pour autant infamante.

La longue citation de la page 23 que je rapportais n'est pas coupée de son contexte et tout semblait indiquer que l'idée de l'impuissance des politiques monétaires était non seulement exposée mais partagée par l'auteur : « ... il est communément admis... ». Il n'apparaît pas non plus qu'il se démarque de l'idée des « vertus du pouvoir de contrôle et de sanction des marchés financiers » (p. 70).

Cette absence de distance avec l'un des thèmes favoris de la pensée dominante est un point qui n'a cessé de me surprendre à la lecture et la relecture. L'une des parties du livre que j'incrimine et que mon censeur relève est intitulée « Les limites » (de la mondialisation financière). L'introduction de cette partie correspond bien à ce titre. Il n'y a rien à redire sur le plan de la forme. Mais le contenu de cette partie s'écarte largement de cette perspective puisqu'à l'intérieur de chacune des limites annoncées, l'auteur expose longuement les raisons qui ont conduit à adopter les mesures libérales et qui sont autant de justifications de la mondialisation financière et non l'inventaire des limites de celle-ci. Ainsi, tout le premier alinéa de la p. 22 (« Il serait incorrect... »), la deuxième moitié de second alinéa (« Ce qui est vrai... »), tout le troisième (« Il faut pourtant... »). A la p. 23, les deuxième et troisième alinéas (« Si la question... »). Ou bien il y a là une question de logique non réglée, ou bien il y a un problème de « copier-coller » mal positionné.

La question du taux d'intérêt (p. 32) est effectivement placée à l'intérieur du paragraphe « La supériorité supposée du système de change flottant » mais elle constitue un sous-paragraphe rappelant les mécanismes essentiels d'une politique monétaire. Il est expliqué au lecteur qu'une baisse du taux d'intérêt décourage l'épargne. Or le canal par lequel le taux d'intérêt agit est-il celui d'un arbitrage entre consommation et épargne ? Pour les classiques et néo-classiques,



attac

oui ; pour Keynes, non, car le taux d'intérêt arbitre entre placement et thésaurisation : c'est le prix du renoncement à la liquidité et non à la consommation. Lorsque Y. Jégouel dit ensuite que Tobin n'était guère optimiste à l'égard du système de change flexible, il a terminé son rappel sur la politique monétaire et le jugement de Tobin partagé sans doute à juste titre par Y. Jégouel ne porte pas ici sur les canaux de la politique monétaire.

Est-ce que l'allocation optimale des facteurs de production est synonyme de recherche du profit ? Il y a une certaine proximité. Mais dans l'idée d'allocation optimale, d'une part il est question des deux facteurs capital et travail, d'autre part il y a la tendance à l'égalisation des rémunérations et enfin il y a l'assurance du bien-être général. Il faut convenir que l'idée de recherche du profit ne contient pas tout cela d'emblée. Et d'ailleurs, si c'était synonyme, pourquoi les théorèmes enseignés couramment ne s'intituleraient pas indifféremment de l'une ou l'autre manière ?

L'essentiel de mon commentaire d'il y a quelque mois consistait à montrer que le véritable clivage au sujet de la taxation des transactions de change et, au-delà, de toutes les transactions financières, n'était pas technique mais portait sur la croyance en la capacité ou non du capitalisme financier à surmonter les crises qui s'amoncellent : dysfonctionnements ou contradictions ? Je disais qu'Attac penchait plutôt pour la deuxième interprétation : les crises financières récentes devaient être reliées aux transformations du capitalisme et au relèvement de ses exigences et pas seulement à des dysfonctionnements. Et j'avais rappelé que derrière la spéculation financière, il y a toujours un renforcement de l'exploitation de la force de travail. J'indiquais que ce point était ignoré par la plupart des manuels de finance internationale. De l'avoir dit me vaut aujourd'hui d'être maudit et cloué à une sorte de pilori macarthyste. Or, contrairement sans doute à J.P. Piriou et à Alternatives économiques qu'il invoque pour parler de mon dernier livre (La démence sénile du capital, Fragments d'économie critique) qu'il n'a manifestement pas lu, je pense que la question d'un après-capitalisme est de nouveau ouverte du fait de la faillite des politiques libérales et de la vacuité des thèses sur l'efficacité des marchés même un peu mieux régulés.

Par sa forme, son ton, et ses attaques personnelles calomnieuses, le texte de J.P. Piriou n'est pas un droit de réponse légitime sur une question controversée. C'est une lettre indigne qui cherche à déshonorer sa cible mais qui n'honore pas son auteur. Une discussion n'a pas pour but

de parvenir à tout prix à un accord. Mais elle peut servir à cerner le désaccord. De la construction de cet désaccord, il ressortira toujours plus que d'une avalanche d'injures.

Jean-Marie Harribey  
20 octobre 2002

### **La solidarité intersyndicale stimule la grève les employés de bureau de l'Université de Californie**

Par Michael-David Sasson et Margy Wilkinson  
Traduction. Jean-Philippe Spector  
[coordinatrad@attac.org](mailto:coordinatrad@attac.org) traducteurs bénévoles (\*)

Un millier d'employés grévistes, ignorant les fonctionnaires de police d'Oakland, ont dansé sur les quatre voies d'une rue du centre-ville au son de "We are Family" et de "Respect" d'Aretha Franklin. Ces chansons ont bien résumé ce que nous nous étions enseigné, nous, le personnel, les étudiants et l'administration de l'Université de Californie (UC), le plus grand système universitaire public du pays. Nous étions devant le bureau de Richard Atkinson, président de l'UC, aussi nous pouvons espérer qu'il a reçu le message.

Menée du 26 au 28 août sur le site de l'UC à Berkeley et dans le bureau du Président, cette grève contre des pratiques de travail déloyales a fait l'objet d'une solidarité intersyndicale sans précédent, particulièrement exceptionnelle grâce au nombre important de syndicats représentant les salariés des différents campus.

La Coalition des Employés de l'Université (CUE) est descendue dans la rue les trois premiers jours du premier semestre pour protester contre la mauvaise foi dont fait preuve l'administration de l'UC dans ses négociations avec la CUE concernant le renouvellement de son contrat. La grève a véritablement été dirigée par les adhérents, et nous avons vu des dizaines d'employés de bureau se manifester et rejoindre la grève, gagnant en confiance et en compétence. Nous avons également bénéficié d'un soutien significatif de la part de responsables locaux, politiques et religieux. Syndicat indépendant et géré par ses adhérents, la CUE représente 18 000 assistants administratifs, personnel d'appoint de bibliothèque, caissiers et travailleurs de l'enfance dans toute la Californie. La section en grève représente 2 300 travailleurs sur le site de Berkeley de l'UC et, à Oakland, l'ensemble de la Présidence de l'université. En Californie, les adhérents sont majoritairement des femmes et des personnes de couleur.





attac

Cette grève a été le début d'un processus qui menace de s'étendre, puisque des comités de grève sont en train de s'organiser dans au moins la moitié des huit campus restants.

#### SOLIDARITÉ INTERSYNDICALE

En mai, au cours d'une réunion agitée où des adhérents de la CUE ont voté pour lancer un appel à la grève, nous nous sommes aussi engagés à soutenir les infirmières représentées par un autre syndicat non membre de l'AFL, l'Association des Infirmières de Californie (CAN). Des centaines d'adhérents de la CUE se sont engagés à faire honneur aux piquets de grève de la CAN durant la journée de grève prévue, qui fut finalement annulée lorsque les infirmières obtinrent satisfaction.

Lorsque ce fut notre tour de faire grève, la CAN nous renvoya l'ascenseur et annonça sa propre grève de solidarité, en dépit des menaces de sanctions judiciaires et disciplinaires qui pesaient sur les employés.

La CUE a été constituée en 1995, et a remplacé en 1997 l'AFSCME en tant que syndicat des employés de bureau de l'UC. L'AFSCME continue cependant à représenter les employés autres que de bureau à l'UC. Et malgré cette histoire passée, de nombreux adhérents de l'AFSCME sont venus témoigner de leur soutien aux piquets de grève, encouragés aussi par le personnel de l'AFSCME lors de leurs pauses et changements d'équipe. D'un autre côté, c'est le seul syndicat qui ait travaillé afin de respecter la clause de non-grève de son contrat, allant même jusqu'à appeler tard le soir les gens qui s'étaient rendus aux piquets de grève pour leur demander d'aller travailler le lendemain.

Les maîtres de conférences, représentés par l'United Auto Workers (UAW), sont, eux, passés outre leur clause de non-grève et ont fait de la retape téléphonique pour demander à leurs adhérents de quitter les salles de classe et se joindre aux piquets de grève, où ils se sont montrés actifs et visibles en grand nombre. L'Union des Employés Professionnels et Techniques (UPTE/CWA) a annoncé la grève à ses adhérents, les a encouragés à la soutenir, et a promis la protection du syndicat à quiconque risquait une sanction disciplinaire en usant de son droit de ne pas traverser les piquets de grève ; mais il n'a pas organisé de soutien actif à la grève de l'ensemble de ses membres.

Des membres de la section locale 1877 de la SEIU, gardiens travaillant à l'université pour le compte de sous-traitants privés, ont rencontré la vice-présidente de la CUE, Lucy Montanez. Ils ont aidé, tôt le matin, à stabiliser les piquets, avec l'aide d'amis de la section locale 2850 des Employés d'Hôtel (HERE) et d'EBASE (une association proche des syndicats œuvrant à la formation des adultes).

Des équipes matinales et bien organisées d'employés de bureau, portant des panneaux d'encouragement à la grève fournis par le syndicat des enseignants (AFT), ont poussé les équipes syndicales de construction à honorer les piquets de grève, avec pour résultat la fermeture de nombreux chantiers de construction à travers le campus.

#### ENSEIGNANTS ET PARTENAIRES

Les chargés de cours, représentés par l'AFT, ont été nos plus proches partenaires pendant la grève. Ils ont commencé leur action de protestation contre la mauvaise foi d'UC dans les négociations dès les deux premiers jours de cours, où ils ont parlé de la signification de la grève. Le troisième jour, des centaines de cours ont été annulés et les membres de l'AFT se sont joints aux piquets de grève. Cela a été essentiel dans l'organisation de la solidarité étudiante, avec le concours d'une coalition estudiantine du campus.

L'action de l'AFT a été décisive, car elle a demandé et obtenu le soutien du Conseil du Travail du Comté d'Alameda à la grève. Les statuts de l'AFL-CIO n'accordent "l'appui" à la grève qu'aux centrales syndicales. Et si certains travailleurs syndiqués (comme beaucoup de camionneurs d'UPS par exemple) refuseront par principe de traverser un piquet de grève, d'autres (comme la majorité des adhérents de syndicats du bâtiment que nous avons rencontrés) se demandent s'il y a un soutien officiel à la grève avant de se décider.

#### D'AUTRES GRÈVES A VENIR

À l'heure où nous mettons sous presse, il est probable que des membres de la CUE s'engageront dans un mouvement de grève de deux jours en octobre sur quatre ou cinq campus supplémentaires (Davis, Riverside, Santa Barbara, Santa Cruz et San Francisco), avec l'AFT et peut-être, cette fois-ci, l'UPTE-CWA. L'AFSCME réfléchit à un mouvement de grève sur le campus de Santa Cruz, où ses adhérents n'ont pas de contrat [avec l'UC, N.d.T.]. Par ailleurs, la CAN et l'UAW ont indiqué qu'il ne serait pas insensé de s'attendre



attac

au même niveau, exceptionnel, de solidarité que celui que les employés de bureau ont reçu à l'UC Berkeley.

La première grève lancée par des employés de bureau dans l'histoire de l'Université de Californie et les importantes grèves de solidarité menées par d'autres syndicats du campus nous rappellent d'éclatants mouvements ouvriers du passé. Plus important, elles montrent la voie à suivre pour bâtir un véritable mouvement mené par la base pour obliger les employeurs publics tels que les universités à endosser leurs responsabilités face aux travailleurs et aux étudiants. Et, ainsi qu'on pouvait le lire sur une banderole prisee destinée aux étudiants : "Nos conditions de travail sont vos conditions d'apprentissage".

[Michael-David Sassoon travaille en tant qu'assistant de planification dans le Département de Sciences informatiques à l'UC Berkeley et est président de la section locale N.3 de la CUE.

Margy Wilkinson est la négociatrice en chef de la CUE à l'échelle de l'État. Cet article n'est pas une déclaration officielle de la CUE.]

Contact pour cet article : Marsha Niemeijer.  
[marsha@labornotes.org](mailto:marsha@labornotes.org)

Publié en collaboration avec Labor Notes. "Labor Notes" est un magazine mensuel basé à Detroit, USA. Nous nous engageons pour réformer et revitaliser le mouvement ouvrier. Nous faisons état d'informations sur le mouvement ouvrier que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Informations sur l'activité de base concernant le travail, les stratégies d'organisation innovantes, les luttes ouvrières internationales, les travailleurs immigrés, et sur des questions que certains dirigeants syndicaux préféreraient ne pas soulever. Abonnez-vous et recevez un exemplaire de "Labor Notes" dans votre boîte aux lettres ! Informations sur l'abonnement disponibles sur notre site internet : [www.labornotes.org](http://www.labornotes.org).

### **Vous avez rendez-vous avec ATTAC**

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur <http://attac.org/indexfr> puis de choisir « ATTAC dans le Monde » « Rendez-vous avec ATTAC » pour en obtenir les détails.

-- Mardi 22

FINLAND : Vantaa

FRANCE : Paris « Festival : Le monde tel qu'il est » - Lens – Amnéville – Nantes

NORGE : Oslo

SUISSE SCHWEIZ : Lausanne

SVERIGE : Stockholm

--Mercredi 23

DANMARK : Blagarden - Odder

FRANCE : Rochefort

NORGE : Oslo

SVERIGE : Sjuharad

-- Jeudi 24

FRANCE : Marseille

-- Vendredi 25

AUSTRIA : Wien « Radio ATTAC » - Graz

DEUTSCHLAND : Berlin

FRANCE : Cavaillon

(\*) [coordinat@attac.org](mailto:coordinat@attac.org) est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.